



signature d'un CDD après plusieurs années de travail sans contrat

Par **tobtdoc**, le **28/04/2011** à **14:52**

bonjour,

j'ai été employé dans une société pendant plusieurs années sans signer de contrat de travail. un jour, mon employeur me fait signer un CDD de 1an en faisant totalement fieu de la période précédente que j'ai eu a travailler pour l'entreprise. à l'arrivée du terme, le contrat ne fut pas renouvelé. c'est alors que compris que c'était une façon subtile pour mon employeur de se débarrasser de moi tout en se protégeant.

aujourd'hui j'aimerais savoir si je peux etre considéré bénéficiaire d'un CDI licencié, aux yeux de la loi?

si oui comment est ce que je peux prouver ce CDI en l'absence d'un contrat écrit?

quelle est la valeur d'un tel CDD de 1an?

Par **P.M.**, le **28/04/2011** à **15:53**

Bonjour,

C'est justement parce que vous n'aviez pas de contrat écrit mais des feuilles de paie que vous étiez en CDI et celui-ci n'ayant pas été rompu, il ne peut être remplacé par un CDD...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...